



EDF PEI Guadeloupe – Point d’actualité du 31 Octobre 2024

Ce jeudi 31 octobre, le Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre a rendu sa décision dans le cadre de l’assignation déposée par EDF PEI à la suite de l’arrêt illégal de la centrale Pointe Jarry vendredi 25 octobre dernier. Le Tribunal a fait interdiction aux personnes assignées ainsi qu’à toute personne dont la présence n’est pas requise de pénétrer dans la salle de commande de la centrale, a ordonné aux mêmes personnes de laisser libre d’accès les entrées et sorties de la centrale et de cesser de faire entrave aux instructions et directives d’EDF PEI relatives au fonctionnement de la centrale.

La Direction d’EDF PEI prend acte de cette décision judiciaire qui contribue au maintien d’un environnement de travail sécurisé afin d’assurer la continuité de l’approvisionnement en électricité du territoire.

Concernant le mouvement social en cours, la direction d’EDF PEI a toujours démontré sa volonté d’avancer avec les représentants du personnel à travers de nombreuses propositions de rencontres pour assurer un dialogue social de qualité au sein de la centrale Pointe Jarry. Lundi 21 octobre, la Direction d’EDF PEI avait mis à la signature de la CGTG un protocole de fin de conflit, retraçant l’ensemble des éléments négociés ces dernières semaines.

La CGTG n’a pas signé ce protocole. Elle a fait un point de blocage du décompte des congés en heures comme cela est prévu pour l’ensemble des salariés d’EDF. Comme confirmé à plusieurs reprises par la Cour de cassation, le dispositif proposé par EDF est globalement plus favorable que le décompte en jours prévu par le Code du Travail.

Afin d’échanger sur les modalités de prise de congés payés dans le Groupe EDF, une rencontre entre la FE CGTG et EDF est organisée le 7 novembre à Paris.

De nouveau, la direction d’EDF PEI appelle à la conciliation afin de préserver l’approvisionnement en électricité du territoire, son activité économique et le bien-être de la population.

EDF Production Électrique Insulaire est une filiale à 100 % d’EDF SA qui construit et exploite des moyens de production d’électricité dans les départements et régions d’outre-mer et en Corse. EDF PEI respecte les standards internationaux les plus élevés en termes de conditions de travail et a développé un dispositif de partage de la valeur avantageux pour ses employés. EDF PEI s’est donnée pour ambition de participer activement aux objectifs de transition énergétique des territoires insulaires en les accompagnant dans le développement des énergies renouvelables.